



Lettre ouverte A l'actionnaire majoritaire du Groupe-Sanef

L'Entreprise va appliquer unilatéralement une augmentation salariale de + 0,8% sur la valeur du point d'indice pour l'ensemble du personnel au 1^{er} janvier 2010.

L'intersyndicale (CFDT – CFTC – CNSF – FAT-UNSA – FO) prend acte des dernières propositions de notre actionnaire majoritaire ABERTIS sans toutefois être d'accord.

Après avoir fait subir la modernisation, l'automatisation, la réorganisation complète de l'ensemble des filières, l'absence de déblocage du seuil de l'intéressement et la disparition d'emplois, vous lancez des miettes à votre personnel.

Pour la première fois chez Sanef, la négociation s'est terminée sur un procès verbal de désaccord. Où est donc le « gagnant – gagnant » cher à un ancien haut dirigeant ?

Avant de démarrer un conflit qui sera obligatoirement néfaste à votre image d'actionnaire majoritaire et qui aura des conséquences pécuniaires pour l'ensemble des acteurs de l'Entreprise, l'intersyndicale, vous rappelle :

- **256 000 000,00 € pour les actionnaires**
- **937 000.00 € pour l'ensemble du personnel**

L'intersyndicale réitère donc sa demande initiale de :

- + 1,5% et 2 points au 1^{er} janvier 2010 pour l'ensemble du personnel
- + 1 point au 1^{er} avril 2010 pour l'ensemble du personnel

L'intersyndicale, par cette action inédite, vous interpelle et surtout vous sollicite pour que votre intervention permette la reprise d'une négociation salariale juste et équitable pour l'ensemble du personnel.

Cette lettre démontre le caractère responsable de l'Intersyndicale. Toutefois celui-ci aura malheureusement une fin. L'intersyndicale entrera alors dans une réflexion menant à la réalisation d'actions de toutes formes pour faire connaître auprès des médias notre totale incompréhension.

Syndicalement

L'intersyndicale

Réponse de notre actionnaire majoritaire espagnol

De : Rafel Herrero, Joan

Date d'envoi : mardi 4 mai 2010 16:48

À : CFDT DSC; CFTC DSC; CNSF DSC; FAT-UNSA DSC; FO DSC

Cc : GAUTHEY Francois; LENORMAND Bruno

Objet : Lettre Ouverte

Messieurs les Délégués Syndicaux Centraux,

Nous avons pris connaissance de la lettre que vous nous avez remise à l'occasion du comité européen.

Nous voudrions vous préciser que les négociations salariales sont de la responsabilité du Directeur Général des sociétés du groupe. Il n'est pas, en effet, du ressort des actionnaires de jouer ce rôle. Aussi nous ne pouvons pas répondre positivement à votre demande.

Nous transmettons néanmoins votre courrier à la Direction Générale de Sanef et nous vous prions, Messieurs les Délégués Syndicaux centraux, de recevoir nos salutations distinguées.

Joan Rafel

People & Organisation - Corporate Director - abertis